



ASSEMBLÉE CITOYENNE

Regards citoyens sur nos espaces publics

06 octobre 2023



Pôle de commerces et de loisirs, Confluence



Béatrice VESSILLER, Vice-président de la Métropole de Lyon déléguée à l'Urbanisme et renouvellement urbain, cadre de vie

Laurence BOFFET, Vice-présidente de la Métropole de Lyon déléguée à la Participation et aux Initiatives Citoyennes



80 participants

Cette Assemblée Citoyenne s'est inscrite dans les travaux menés par le Conseil de Développement (CdD) sur les espaces publics. Elle est le fruit de l'investissement de ses membres, et plus particulièrement de son groupe de travail dédié. Ce groupe « espaces publics » s'est ainsi mobilisé depuis septembre 2022 et a organisé un concours photographique citoyen, des cafés-débats et des balades photographiques, afin d'avoir la vision des citoyens sur les espaces publics.

A la suite de ce concours photo, les membres du CdD ont imaginé une Assemblée Citoyenne dont l'objet était de **remettre les prix du concours photo aux lauréats mais également de débattre sur les thématiques soulevées en matière d'aménagement des espaces publics.**



MÉTROPOLE

GRAND LYON

1. INTRODUCTION

Béatrice Vessiller, Vice-Présidente, Métropole de Lyon

En ouverture, Béatrice Vessiller a remercié l'ensemble des participants et les membres du CdD pour le travail effectué en préparation de cette assemblée citoyenne.

Les espaces publics font partie des compétences de la Métropole de Lyon. Elle les aménage directement ou par délégation à des aménageurs, tels que les sociétés publiques locales, en lien avec les collectivités sur lesquelles se situent ces espaces publics. Une charte des espaces publics, signée avec des acteurs tels que les communes, les aménageurs, SYTRAL Mobilités, etc. a été élaborée par des professionnels de l'aménagement en 2022-2023. Cette charte entendait définir un cadre pour accompagner l'aménagement des espaces publics sur les territoires de la métropole de Lyon en tenant compte des enjeux actuels (réchauffement climatique, etc.).

Leyla Bendridi, co-référente du Groupe de Travail « espaces publics » du CdD

Le CdD est un outil important de démocratie participative au travers duquel les membres vont s'intéresser à des sujets et recueillir les préoccupations citoyennes afin de les faire remonter aux élus de la Métropole.

Plusieurs sujets en lien avec les espaces publics préoccupent les habitants, tels que la tranquillité des espaces publics, la sécurité, la mobilité. De ce fait, les membres en ont fait un sujet de travail qui tombait plutôt bien puisqu'il était dans la même temporalité de la mise en place de la charte des espaces publics.

Laurence Boffet, Vice-Présidente, Métropole de Lyon

Le CdD de la Métropole de Lyon est une instance pérenne de participation citoyenne qui choisit elle-même ses sujets en lien avec l'agenda de la Métropole.

Fin 2022, la Métropole avait suggéré aux membres du CdD via son Groupe de Travail Espaces publics de porter un regard sur l'élaboration de la charte des espaces publics. Mais ils sont allés bien au-delà de la charte en s'interrogeant sur la façon dont est compris et perçu l'espace public aujourd'hui. Cette assemblée citoyenne permet de restituer les travaux de ce groupe de travail et de mettre en débat ses problématiques clés.

Un groupe de travail « espaces publics » a donc été constitué et a pu recueillir la parole des citoyens ainsi que leurs visions de l'espace public. Un concours photo a été organisé, ainsi que des cafés débats et des marches exploratoires sur le thème des espaces publics inclusifs et apaisés. Toutes ces actions ont permis au groupe de travail de tirer des éléments, qui feront l'objet d'un bilan qui sera remis prochainement aux élus de la Métropole lors d'une Assemblée de restitution le 2 décembre prochain.





2. PRESENTATION DE LA DEMARCHE DU CONCOURS PHOTO

Le concours photo, organisé entre février et juin 2023, avait comme thème « **des espaces publics inclusifs et apaisés et leurs contraires** ». 61 contributions ont été reçues sur la plateforme jeparticipe.grandlyon.com avec un total de 117 photos proposées. Ces photos étaient accompagnées d'un commentaire décrivant la perception des candidats de l'espace public photographié sur le territoire de la métropole de Lyon. Après analyse des contributions, les membres du jury ont sélectionné les photos lauréates, selon différents critères (esthétique de la photo, l'argumentaire...). L'ensemble des lauréats du concours ont reçu leur prix.

➔ 2 volets

- Espaces publics inclusifs et apaisés
- Espaces publics non inclusifs et non apaisés

➔ 4 catégories

- Adultes
- Jeunesse
- Familles
- Enfants

➔ 61 contributions reçues

12 lauréats dont :

- 1 coup de cœur citoyen
- 3 coups de cœur du jury

➔ 3 membres du jury

- Ali Saber, citoyen
- Benjamin Pradel, sociologue-urbaniste
- Benoit Javier-Bollard, photographe

→ [Retour du Groupe de Travail « espaces publics » sur l'originalité du concours et son apport sur une ou des visions citoyennes du sujet](#)



« **Laisse tomber le béton** » par Raphael K
Lyon, 9 mars 2022
Un des lauréats de la catégorie Adultes



Ali Saber, membre du CdD et co-référent du groupe de travail « espaces publics », est revenu sur les objectifs de ce concours. « *La photographie est un bon moyen d'expression pour essayer de comprendre le fonctionnement des espaces publics. Les photos ont pointé des côtés positifs mais aussi négatifs de l'espace public. Chaque photo, y compris celles qui n'ont pas été sélectionnées, a apporté un élément d'analyse qui a alimenté les travaux du groupe de travail.* »

Parmi les points marquants, on peut noter que **l'apaisement**, a été beaucoup retranscrit dans les contributions par la **présence d'espaces verts, de l'eau, des éléments de vivre ensemble et de lien social**.

A contrario, le **non apaisement** est illustré par des contributions montrant des lieux **exposés au bruit, à la circulation, la pollution, ou de non-sens sur l'aménagement**. On retrouve cette **idée d'appropriation de l'espace public** notamment avec la photo « coup de cœur citoyen » (cf. image) qui montre comment on peut devenir acteur de son environnement immédiat en s'appropriant ou en se réappropriant un espace qui semblait délaissé.



« **Le square Monod, un petit coin de partage et apaisement entretenu par les habitants en plein Gerland** » par Amélie Remise - Square Monod, Lyon, printemps 2022
Lauréat du « Coup de cœur citoyen »

→ Retour des élus sur les photos et le lien avec la charte des espaces publics

Laurence Boffet a félicité les membres du CdD pour l'initiative de ce concours photo citoyen. Le résultat montre qu'il était pertinent d'aborder le sujet d'une autre façon en permettant aux citoyens de s'exprimer par le biais de la photographie. Le CdD nous montre que d'autres modes d'expression citoyenne sont possibles et à rechercher.

Béatrice Vessiller a rajouté que les photos d'espaces publics inclusifs et apaisés correspondaient à l'esprit de la charte pour les aménagements futurs sur la Métropole en train de mettre en place.

Elle a reconnu néanmoins que le concours photo a permis de montrer également des aménagements récents qui semblent à l'inverse de ce qui est prôné dans la charte. Les équipes de la Métropole vont devoir regarder ces éléments de plus près. Les initiatives citoyennes (exemple du square Monod) et l'implication des habitants dans la conception constituent des gages de réussite et d'une meilleure appropriation des espaces publics. Il est donc important de coconstruire au maximum avec les habitants.

La Métropole essaie également de penser les espaces de franchissements actuels et futurs comme des espaces publics. Par exemple dans le projet de réaménagement de la Rive Droite, il y aura une première phase autour des Cordeliers avec une végétalisation importante et une réduction de la circulation au profit d'autres usages. Les ponts sont aussi inclus dans le projet (Pont de la Guillotière, Pont Wilson) pour qu'ils deviennent plus que de seuls espaces de franchissement en y proposant des usages de détente, de repos, etc.



3. RETOUR EN IMAGE SUR LA REMISE DES PRIX AUX LAUREATS DU CONCOURS

→ Focus sur les coups de cœur du jury

Benoit Javier-Bollard (photographe) a choisi la photo « **Au-dessus de la ville** » comme coup de cœur du fait de sa dimension esthétique. « *L'image est divisée en 3 plans : la chaise, la ville et enfin le ciel. On y voit une présence humaine avec l'ombre et de l'arbre. La photo était bien équilibrée et composée. L'espace public est un sujet vaste avec des enjeux très importants. Il n'est donc pas évident d'arriver à faire sortir plusieurs thèmes dans une image* ».



« **Au-dessus de la ville** » de Artem Lapov, Jardin des curiosités, mars 2023

Benjamin Pradel, sociologue-urbaniste a accordé une attention particulière à la place de l'humain dans les contributions, afin de mettre en avant les usages et les mésusages liés aux espaces publics. Il a choisi la photo « **1001 marches** » comme coup de cœur. Cette photo expose un problème d'accessibilité dans le métro (lié à l'étroitesse du portillon automatique) et dénonce la grossophobie. « *Il s'agit d'une photo intéressante du point de vue esthétique, poétique et sens du message porté sur l'inclusion dans l'espace public* ».



« **1001 marches** » de Master Genre Rue Fantasques, Lyon, mars 2023

Ali Saber, citoyen & membre du groupe « espaces publics » a choisi la photo « **Violence des bancs** ». Se disant « *choqué de voir ces bancs qui se trouvent dans le 6^e arrondissement avec des rails métalliques, c'est l'exemple parfait d'un espace public excluant. Alors même que les bancs sont des symboles urbains de l'inclusion et de la convivialité.* »



« **Violence des bancs** » de Anne de Planchard, Rue Crillon, décembre 2022

Lauréats du volet « espace public inclusif et apaisé »



Lauréats du volet espace public non inclusif et non apaisé



Lauréats « coup de cœur citoyen »



Lauréats « coup de cœur du jury et coup de cœur citoyen »



4. AGORA CITOYENNE

A partir des photos issues du concours, 3 sujets de controverse ont été soumis au débat :

DEBAT 1

L'espace public doit-il toujours être apaisé ?



Conflit vs Coexistence

→ Retour sur l'initiative des habitants pour le square Monod

Un groupe d'habitantes et d'habitants a partagé son expérience liée au square Monod à Gerland, qu'il considère être un exemple de démarche réussie de réappropriation d'un espace délaissé par les habitants d'un quartier. Il en témoigne.

Comment les habitantes et habitants impliqués sur le square Monod ont réussi leur initiative, sans que celle-ci soit confrontée à des actes de vandalisme ? Comment cette initiative s'est-elle greffée dans la vie du quartier ?

Cette initiative a demandé une certaine énergie de la part des citoyens investis. Quand le projet a commencé, il y avait beaucoup d'échos négatifs car des personnes pensaient que ça n'allait pas tenir et que l'espace serait vandalisé. Mais, dans l'état dans lequel se trouvait le square, les bénévoles ont estimé qu'« ils n'avaient rien à perdre ». Ils ont beaucoup fait avec de la récupération et des dons pour ne pas trop investir d'argent personnel dans le projet. Le square était un lieu protégé et peu passant. Cependant, après l'installation récente d'une grande surface à proximité, plus de passage a été observé, notamment de personnes qui ne sont pas du quartier. Les membres du collectif ont reconnu que cela nécessitait une implication quotidienne pour ramasser des tickets de caisse, des emballages... et garder le square propre. *« C'est une initiative pas très compliquée mais qui demande un effort quasi permanent de la part des habitants. C'est cette continuité qu'il faut réussir à organiser dans le temps. »*

Est-ce que la question de la cohabitation d'usages a été posée dans le choix des aménagements ?

« Des échanges se font régulièrement pour recueillir les avis de tous les habitants. Par exemple, il y a une petite table à côté de la boîte à livres (cf. image) collée aux immeubles que les gens peuvent utiliser en journée. Mais en soirée, les discussions tard dans la nuit peuvent devenir gênantes pour les riverains. » Pour cette raison, il a été décidé de mettre les chaises à disposition la journée et de les enlever la nuit. *« Il n'existe pas de solutions ou de réponses à tout mais tout se fait avec l'expérience et la réflexion collective. »*



→ Débat sur la fermeture ou pas de l'espace public afin d'éviter les incivilités et les dégradations

Selon un participant, **l'espace public** devrait être **géré de la même manière qu'une copropriété**, de sorte qu'on responsabilise les habitants. Mais malheureusement « *s'il n'y a pas de barrières ou de clôture, c'est très vite dégradé et c'est ça le problème de nombreux aménagements de l'espace public* ».

cette position ne fait toutefois pas consensus dans l'Assemblée et un contre-exemple a été donné avec **un espace ouvert comme le parc Parilly** qui, « *existe depuis très longtemps mais n'est pas dégradé malgré sa grande fréquentation et sa multitude d'usages* ».

Un membre du CdD investi dans le groupe de travail Densité-Habitat rajoute avoir visité le quartier de la Ville Nouvelle à Rillieux-la-Pape dans lequel aucune copropriété n'est clôturée et tout est entretenu correctement. « **Il existe forcément des dégradations mais l'ouverture de l'espace donne une impression d'aération et de liberté qui n'existe pas quand c'est clôturé.** »



→ Cohabitation et conflits d'usages dans l'espace public

Un participant note, d'après les résultats du concours photo, que « **plus il y a de place pour circuler, se promener, s'asseoir... moins il y a de conflits et plus l'espace public s'apaise naturellement.** Mais il faut quand même que les usagers, notamment les piétons et vélos, respectent le partage de l'espace. »

Un autre participant prend l'exemple de la rue Garibaldi, où il remarque le non-respect des feux tricolores par les vélos. « *Cela engendre des conflits et met en danger les piétons et les cyclistes eux-mêmes* ». Il donne aussi l'exemple de pays comme l'Autriche ou l'Allemagne dans lesquels ce problème n'existe pas car « *les usagers partagent l'espace, se croisent sans arrêt mais respectent les feux. C'est donc une **question de comportement, de responsabilisation** et non seulement d'aménagement* ».

Sur ces questions, en réaction aux échanges :

Benjamin Pradel (sociologue, urbaniste) précise qu'il faut bien faire la différence entre « L'ESPACE PUBLIC » et « LES ESPACES PUBLICS ». Dans les espaces publics, on retrouve des conflictualités, des problématiques du vivre ensemble (des incivilités, de belles aventures collectives...). C'est parce qu'il y a potentiellement des conflits que les usagers font groupe, vont créer cet espace pour le rendre plus appropriable. On a tous l'utopie d'une vie en société où tout se passe à merveille, mais l'espace public reflète aussi les conflictualités, les oppositions, les modes de vie, les différences que l'on peut avoir et qui sont parfois dures à vivre.

Ludovic Viévard (qui a accompagné les balades urbaines organisées par le CdD) rappelle que lors de ces balades photos, une promenade à la Part Dieu a été organisée. Sur le parcours, la grande avenue Garibaldi, refaite avec des trottoirs, une voie cycliste, une voie voiture, une voie pour le tram et une pour le bus, est pointée comme un exemple d'apaisement. « *L'espace est apaisé mais il est réservé (pas de croisement entre les modes). Cela fonctionne... tant qu'on est effectivement séparé ! En revanche, dès que les usagers ne respectent pas leur voie, on retrouve du conflit. Il faut rajouter également qu'en spécifiant les flux, il y a un risque de ne plus pouvoir cohabiter.* »

→ Des besoins essentiels pour un espace public apaisé et apaisant



Les échanges ont été l'occasion pour les participants de mettre en évidence des besoins élémentaires auxquels les espaces publics devraient répondre systématiquement :

Le besoin de sécurité

La **sécurité est un élément essentiel** au sentiment d'apaisement sur l'espace public. À contrario, la rue de la République de Meyzieu (cf. image) est citée en exemple d'espace dangereux pour tous les usagers, en particulier les piétons.

Un besoin de toilettes publiques dans l'espace public

La question du manque de toilettes publiques dans l'espace public a été soulevée par plusieurs participants. Le Japon a d'ailleurs été cité en exemple en ce sens pour sa mise à disposition de toilettes publiques gratuites et propres partout.

Des cafés pour créer du lien social

Un autre participant a souligné la nécessité de développer les lieux de sociabilité : « *il y a de moins en moins de cafés alors que **le café est un espace important pour créer du lien social*** ». Selon lui, « *la priorité devrait être portée sur le besoin de lien social plutôt que sur la demande de toilettes publiques, d'autant plus qu'il y en a dans les cafés !* »

Un membre du collectif des habitants du square Monod réagit : « *l'intérêt par exemple d'un jardin partagé c'est que c'est un endroit où on peut se retrouver, discuter, passer un bon moment ensemble sans avoir à dépenser de l'argent* ».

En conclusion, il semble ressortir des échanges que la **qualité de l'espace public, sa composition, ce qui y est proposé... sont de nature à le rendre « apaisant » mais ce sont ses usagers qui en font un lieu « apaisé ».**



Leyla Bendridi, co-référente Groupe de travail « espaces publics » rajoute que dans les travaux du groupe, deux enjeux fondamentaux sur l'aménagement de l'espace public sont ressortis : d'une part l'usage qu'on en fait en tenant compte des enjeux climatiques, et d'autre part le vivre ensemble.

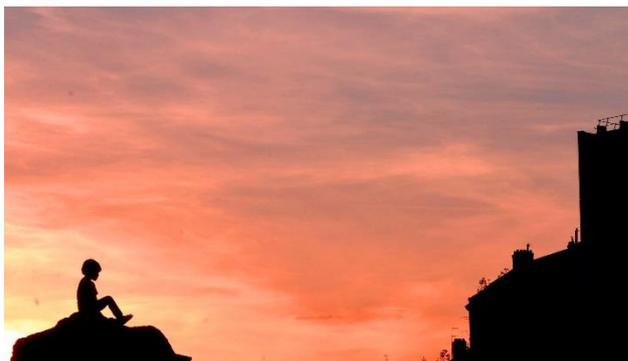


« **De nouveaux aménagements mal pensés** » par Bernard Royer
Rue de la République, Meyzieu, le 15 novembre 2022
Un des lauréats de la catégorie Adultes





« **La place des tapis : un lieu de partage pour tous** » par Renaud Ducher - Place des tapis, Lyon juin 2015
Un des lauréats de la catégorie Adultes



« **Gros cailloux** » par Hugo Corvisy
Place du gros cailloux Lyon juillet 2022
Un des lauréats de la catégorie Adultes



« **Le pont Masaryk et le quai de Saône : un espace réservé aux mobilités douces** » par Martin Hautdidier
La passerelle Masaryk, Lyon, 31 mars 2023
Un des lauréats de la catégorie Jeunesse



« **À la Confluence, l'insolite ordinaire** » par Carine Gorin
Confluence, Lyon, 20 mai 2023
Une des lauréates de la catégorie Familles



DEBAT 2

Pourquoi ne prend-t-on pas toujours soin de nos espaces publics ?



Abandon vs Engagement

→ L'entretien des espaces publics et le partage de responsabilité entre la Métropole et la Ville

Selon un participant, le problème pour les personnes à mobilité réduite n'est pas nécessairement lié à l'aménagement mais souvent à un **défaut d'entretien des espaces publics**, avec l'apparition de trous sur le trottoir qui obligent parfois les personnes en fauteuil à rouler sur la chaussée. « Il faudrait un **entretien régulier des espaces publics** car ce qui peut être accessible à un moment peut ne plus l'être à d'autres moments. »

Le manque d'entretien est un facteur qui accélère le **délaissement de certains espaces publics**. Sur cette question, plusieurs participants ont rappelé l'existence d'**initiatives d'habitants** et d'associations qui malheureusement rencontrent souvent des **problèmes d'ordre juridique, de propriété, ou encore de partage de compétences** entre la Commune et la Métropole. Des exemples où chacune des collectivités se « renvoie la balle » ont ainsi été exposés par des participants. Cette méconnaissance par les habitants du partage de la responsabilité entre les acteurs bloque souvent les initiatives citoyennes.



« Square Lili Garel » par Florent Louis-Chevreau
Square Lili Garel Vénissieux, 16 mars 2023
Un des lauréats de la catégorie Enfants

Les travaux du groupe de travail espaces publics ont montré que **l'appropriation et la co-construction de l'espace public favorise le soin de l'espace public**. « Pour prendre soin d'un espace, il faut d'abord qu'il donne envie et qu'il soit agréable. Mais quand l'espace est déjà dégradé, les personnes ont moins tendance à le faire ».

Sur cette question du partage de responsabilités, **Béatrice Vessiller** précise qu'il y aura durablement les deux niveaux de collectivité (Métropole et Ville). L'espace public, la voirie, les trottoirs, les aménagements cyclables sont dans les compétences de la Métropole. Mais les projets se font en concertation avec les communes. Il peut en effet être compliqué pour les citoyens de se repérer dans ce partage institutionnel : par exemple, l'entretien des arbres d'alignement est géré par la Métropole mais les plantations basses sont du ressort de la commune. Dans les aménagements où il faut développer la végétalisation, il faudra se mettre d'accord sur la répartition et discuter pour trouver de meilleurs modes de gestion.



En complément, **Laurence Boffet** note que la Métropole cherche encore un peu sa place vis-à-vis des communes notamment dans le cadre des aménagements des espaces publics. Si elle a la compétence en matière d'espace public, tout se fait en collaboration avec les communes.

→ **L'espace public comme habitat des personnes qui n'ont pas de logement**

La question **des usages et du mobilier dans les espaces publics** a également été évoquée. Selon un participant, les bancs sont agréables et nécessaires pour pouvoir se reposer en cas de fatigue, mais « *il est impossible de savoir qui va l'utiliser et comment ou qui va y passer la nuit* ».

Avec les travaux du groupe espaces publics, il faut reconnaître explicitement que certains publics n'ont pas d'autres choix que d'occuper l'espace public comme lieu d'habitat car ils n'ont pas de logement. Ainsi il faut leur offrir des services, développer des lieux d'hygiène (bains-douches...), etc.



« **Violence des bancs** » de Anne de Planchard - Rue Crillon, décembre 2022
Un des coups de cœur du jury

En réaction, **Benjamin Pradel (sociologue, urbaniste)** précise qu'il ne faudrait pas non plus attendre que la gestion de l'espace public résolve tous les problèmes comme le mal logement, le chômage, la pauvreté... car ces derniers ne sont pas générés par l'espace public, ce dernier en est plutôt un des réceptacles. Ce sont des problèmes politiques, des problèmes de société pour lesquels il existe d'autres leviers pour toucher leurs véritables causes.



DEBAT 3



L'appropriation de l'espace public est un sujet qui est revenu dans tous les débats mais cette notion doit être précisée.

→ Quand l'appropriation se transforme en accaparement de l'espace public : l'exemple des terrasses de café

Pour illustrer l'ambiguïté de la notion d'appropriation, un participant témoigne qu'il apprécie les terrasses de café sauf que parfois elles prennent beaucoup de places jusqu'à même gêner ou bloquer des entrées d'immeuble.

Une autre participante s'interroge sur le même thème : « **une place animée uniquement par des terrasses de café (comme la place des Terreaux, par exemple) avec pas ou peu de bancs est-elle vraiment un espace public ?** » En réponse, un participant témoigne : « *ces terrasses, parfois très chères, deviennent des espaces privés qui limitent la convivialité plus spontanée* ».

Sur la question de la privatisation, **Benjamin Pradel** précise que le Centre commercial Confluence est un espace qui n'est pas public au sens juridique (espace appartenant et géré par une entreprise privée), mais dont les usages ressemblent fortement à des usages publics dans le sens où tout le monde a plus ou moins le droit d'y être et de s'approprier cet espace même s'il y a des régulations plus ou moins symboliques aux entrées.

Inversement, les espaces publics peuvent être privatisés. L'exemple des terrasses de café est intéressant : ce sont des espaces publics « marchandisés » dans le sens où les cafetiers payent une taxe à la collectivité pour en disposer.

Par ailleurs, si les notions d'espaces publics et d'espaces privés apparaissent poreuses, une nouvelle expression est apparue : « **les espaces communs** ». Les espaces communs ne sont pas définis par leur caractère strictement public ou privé mais par le fait qu'on y « fait commun » en y développant des initiatives collectives, en réglant des conflits... Par exemple, « *le fait de s'organiser entre habitants pour aller jeter des tonnes de déchets, c'est faire commun. Mais nous sommes aujourd'hui dans une société où les gens n'ont pas forcément le temps, la présence d'esprit, l'envie ou même l'idée de faire commun (peur de l'autre...)* ».

→ L'appropriation des espaces public est essentielle mais nécessite des moyens (financement par la Métropole ?)

L'exemple de l'appropriation du square Monod par un collectif d'habitants a été bien apprécié par les participants. Du coup, une proposition a été faite notamment au Conseil de Développement qui,



pourrait faire remonter à la Métropole ces projets participatifs. La Métropole devrait avoir un vrai budget pour financer ce type d'initiatives.

Selon une représentante de l'association « Ateliers capacités » (membre du Conseil de Développement), il existe déjà des financements possibles mais ils ne sont pas mobilisés ou le sont que sur certains types de projet. Les associations ont de beaux projets pour s'approprier l'espace public, mais la Métropole ne les finance pas. La Ville de Lyon a soutenu cette année des projets mais c'est insuffisant pour pouvoir pérenniser des actions.

En réaction, Laurence Boffet précise que **la Métropole n'avait pas l'habitude de financer les structures associatives mais qu'elle le fait de plus en plus et que toutes les propositions méritent d'être étudiées.**

Ludovic Viévard a soulevé la question de la **diversité des temporalités** (un espace public le matin n'est pas le même le soir). La Métropole a travaillé sur la façon dont la ville et les espaces publics vivent la nuit. Effectivement, cela implique de s'interroger la meilleure façon d'éclairer la ville, de partager et faire vivre l'espace public à différents moments de la journée.

5. CONCLUSION

En conclusion, **Laurence BOFFET** note qu'il existe de nombreuses façons d'interpréter ce qu'est ou ce qui fait un espace public (physique ou pas) et cela doit dépasser la question de l'aménagement et de chartes mêmes si elles sont importantes. Beaucoup d'espaces ne sont pas appropriables par tout le monde et c'est important de brasser plusieurs de ces questions et qui vont au-delà de l'aspect technique de l'objet qu'on pose dans l'espace.



Leyla Bendridi rajoute que l'espace public est un sujet très vaste. Il est le révélateur des maux de la société mais n'en est pas forcément la cause. Si l'espace public n'est pas sécurisé et pas apaisé, c'est peut-être aussi parce qu'on a des modes de vie et une société qui ne le facilitent pas.

Elle remercie tous les participants et informe que tous ces éléments seront ajoutés aux travaux du groupe de travail espaces publics. Le bilan sera présenté lors de l'assemblée citoyenne du 2 décembre en même temps que les autres groupes thématiques (mobilité, densité-habitat et économie).

